



Conservateur DOP

Octobre 2031 / Octobre 2032 / Octobre 2033

Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V.

Garant de la formule : BNP Paribas.

Supports en unités de compte destinés aux souscripteurs (ou adhérents) personnes physiques de contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de retraite supplémentaire (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement) et aux souscripteurs personnes morales de contrats de capitalisation, du 1^{er} juillet au 15 octobre 2026 (sous conditions et sous réserve de leur disponibilité).

Dans cette brochure, le terme « Investisseur » désigne indifféremment un Souscripteur de contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou un Adhérent à un contrat de retraite supplémentaire et le terme « Contrat » désigne indifféremment un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou une adhésion à un contrat de retraite supplémentaire.

Document non contractuel à caractère publicitaire

Objectif d'investissement des supports

Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033 sont des titres de créance négociables de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cas de baisse de l'indice Euro Stoxx 50® (en euros - dividendes non réinvestis) au-delà d'un seuil de protection.

Avertissement : Vous êtes sur le point d'investir dans un produit complexe et qui peut être difficile à comprendre. Cette brochure, qui est un document non contractuel à caractère publicitaire, décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du Produit.

L'Investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le Titre de créance est revendu avant la date de remboursement final ou de remboursement anticipé, le cas échéant. Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033 sont des instruments de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant, en particulier, de l'évolution des marchés financiers.

PERFORMANCE FINALE - DESCRIPTION DU MÉCANISME

En cas de hausse de l'Indice la performance⁽¹⁾ sera comprise entre :

+ 10 % et + 40 % Pour une échéance à 5 ans pour Conservateur DOP Octobre 2031	+ 12 % et + 45 % Pour une échéance à 6 ans pour Conservateur DOP Octobre 2032	+ 14 % et + 50 % Pour une échéance à 7 ans pour Conservateur DOP Octobre 2033
---	---	---

En cas de baisse de l'Indice (dans la limite du seuil de perte), la performance positive sera comprise entre :

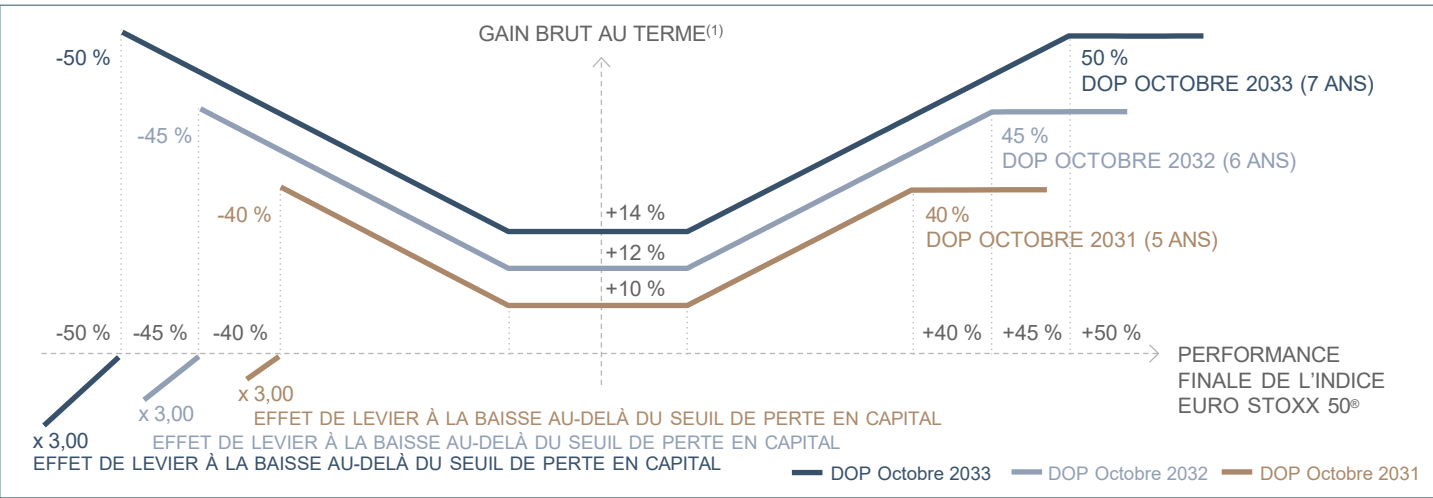
+ 10 % et + 40 % Pour une échéance à 5 ans pour Conservateur DOP Octobre 2031 <u>Seuil de perte</u> : baisse de plus de 40 % de l'Indice par rapport à son niveau initial	+ 12 % et + 45 % Pour une échéance à 6 ans pour Conservateur DOP Octobre 2032 <u>Seuil de perte</u> : baisse de plus de 45 % de l'Indice par rapport à son niveau initial	+ 14 % et + 50 % Pour une échéance à 7 ans pour Conservateur DOP Octobre 2033 <u>Seuil de perte</u> : baisse de plus de 50 % de l'Indice par rapport à son niveau initial
---	---	---

En cas de baisse de l'Indice au delà du seuil de perte, la performance sera de :

300 % de la performance négative de l'indice au delà de 40 % pour Conservateur DOP Octobre 2031.	300 % de la performance négative de l'indice au delà de 45 % pour Conservateur DOP Octobre 2032.	300 % de la performance négative de l'indice au delà de 50 % pour Conservateur DOP Octobre 2033.
--	--	--

L'émetteur peut procéder à un remboursement anticipé, à sa discrétion, en dehors de la dernière année de détention du support concerné, avec un gain de 5 % par année écoulée.

PERFORMANCE FINALE - ILLUSTRATION



⁽¹⁾ Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur ou du garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, transfert du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50® en euros - dividendes non réinvestis), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033, la valeur nominale est de 1 000 €.

Avantages des supports

Les gains conditionnels et éventuelles performances mentionnés ci-après sont tous exprimés hors frais, commissions et hors fiscalité et prélèvements sociaux liés au Contrat. Le détail des dates évoquées ci-après figure en page 7 de la présente brochure.

- 1 Si les Titres de créances sont remboursés par anticipation, l'Investisseur bénéficie pour une part, de 100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros) augmentée d'un gain de 5 % de cette valeur nominale ⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale pour Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033.
- 2 À l'échéance, sous réserve de détention de l'unité de compte jusqu'à cette date et en l'absence de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 %, 45 % ou 50 % respectivement pour Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033 par rapport à son niveau initial, la valeur finale du support sera au moins égale à 110 %, 112 % ou 114 % de la valeur nominale des supports respectivement pour Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033 ⁽¹⁾.
- 3 À l'échéance, sous réserve de détention de l'unité de compte jusqu'à cette date et en l'absence de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 %, 45 % ou 50 % respectivement pour Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033 par rapport à son niveau initial, l'Investisseur reçoit alors 100 % du capital investi + 100 % de la performance absolue de l'Indice avec un minimum de 10 %, 12 % ou 14 %, et dans la limite de 40 %, 45 % ou 50 % de gain brut ⁽¹⁾ total, respectivement pour Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033. La performance absolue correspond à la performance de l'Indice quand celle-ci est positive et à l'opposé quand celle-ci est négative.

Inconvénients des supports

- 1 Ces supports en unités de compte présentent un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance. En cas de revente du (des) support(s) à l'initiative de l'Investisseur, le prix dépendra alors des paramètres de marché le jour de la revente. L'Investisseur est exposé à un risque de perte en capital, à l'échéance, pouvant être partielle ou totale dans le cas où le niveau final de l'Indice serait en baisse de plus de 40 %, 45 % ou 50 % par rapport à son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital à l'échéance) respectivement pour Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033. Ces supports intègrent un effet de levier pouvant conduire à une baisse de la valorisation du capital plus importante que la variation de l'Indice. Une perte totale en capital sera effective à compter d'une baisse de 73,34 % du niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial pour Conservateur DOP Octobre 2031, 78,34 % pour Conservateur Octobre 2032 et 83,34 % pour Conservateur DOP Octobre 2033.
- 2 Une faible variation de l'Indice à l'échéance autour du seuil de - 40 %, - 45 % et - 50 % respectivement pour Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033, peut faire fortement varier la valeur de remboursement de chaque support.
- 3 Eu égard, notamment, à la faculté de remboursement par anticipation, l'Investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans, de 1 à 6 ans ou de 1 à 7 ans respectivement pour Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033, en l'absence de rachat total ou partiel du Contrat, transfert du Contrat, d'arbitrage en sortie du support, de sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient, ou de dénouement par décès.
- 4 Risques de crédit ou de contrepartie : l'Investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule (qui induit un risque lié au remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit). Les risques principaux sont exposés plus en détail dans la section « Informations importantes » ci-après (page 9).
- 5 Les avantages du (des) support(s) ne profitent qu'aux seuls Investisseurs les conservant jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement par anticipation à la discrétion de l'Emetteur, le cas échéant. En cas de désinvestissement de(s) support(s) avant leur échéance respective (transfert du Contrat, arbitrage en sortie du support, rachat partiel ou total et dénouement du Contrat sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou de dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur, le rendement de l'unité de compte peut être supérieur, inférieur au rendement du Titre de créance à l'échéance, voire négatif, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau et de la volatilité de l'Indice (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. L'Investisseur peut alors subir une perte partielle voire totale du capital investi sur ce(s) support(s).
- 6 L'Investisseur peut ne bénéficier que partiellement de la hausse de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains. Le gain brut ⁽¹⁾ en cours de vie est plafonné à 5 % de la valeur nominale du support (libellée en euros) par année écoulée depuis la date d'émission, dans le cas d'un remboursement anticipé à la discrétion de l'Emetteur, et le gain brut ⁽¹⁾ final est plafonné à 40 %, 45 % ou 50 % de la valeur nominale du support (libellée en euros), en cas de performance positive de l'Indice respectivement pour Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032, Conservateur DOP Octobre 2033.
- 7 **L'Investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un Indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un Indice dividendes réinvestis.**

⁽¹⁾ Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur ou du garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, transfert du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50® en euros - dividendes non réinvestis), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033, la valeur nominale est de 1 000 €.

Illustration du mécanisme de remboursement

Conservateur DOP Octobre 2031

Les gains conditionnels et éventuelles performances mentionnés ci-après sont tous exprimés hors frais, commissions et hors fiscalité et prélèvements sociaux liés au Contrat. Le détail des dates évoquées ci-après figure en page 7 de la présente brochure.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios présentés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-après sont communiqués avant frais du Contrat et avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de la période de commercialisation, soit le 1^{er} juillet 2026, et jusqu'à la Date de Remboursement Final, le 7 novembre 2031. Dans le cas du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur, le TRAAB est calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 1^{er} juillet 2026, et jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur. Il est déterminé avant déduction des frais du Contrat (exposés dans les conditions générales, notes ou notices d'information du Contrat) et fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du Titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

La performance absolue de l'Indice correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

— Évolution de l'Euro Stoxx 50® Seuil de perte en capital à l'échéance ♦ Performance finale de l'Euro Stoxx 50® X Valeur de remboursement du support

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

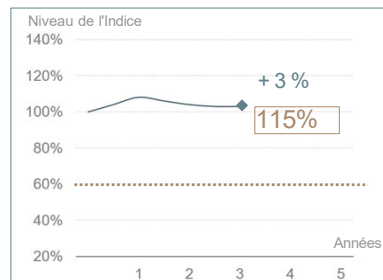


Baisse de l'Indice de plus de 40 % à l'échéance par rapport à son niveau initial (en dessous du seuil de perte en capital)

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Emetteur. À la fin de l'année 5, l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % de son niveau initial (- 43,05 %) soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : l'Investisseur reçoit à l'échéance 100 % du capital investi + 300 % de la performance de l'Indice au-delà de - 40 % (- 9,14 %), soit 90,86 % du capital investi⁽¹⁾. L'Investisseur subit alors une perte en capital qui peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.

Le TRAAB de l'investissement est de - 1,77 %, contre un TRAAB de - 9,98 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre - 2,69 % et - 2,23 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuels de versement applicables au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO MÉDIAN

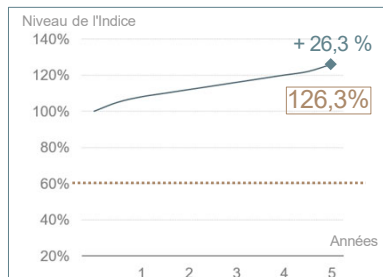


Remboursement anticipé à la discrétion de l'Emetteur au terme de la troisième année

À l'issue de la 3^{ème} année, l'Indice clôture en hausse de 3 % et le produit est remboursé par anticipation, à la discrétion de l'Emetteur : l'Investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé 100 % du capital investi, majoré d'un gain de 5 % par année écoulée, soit 115 % du capital investi⁽¹⁾.

Le TRAAB de l'investissement est de + 4,26 %, contre un TRAAB de + 0,89 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN se situera entre + 3,18 % et + 3,68 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuels de versement applicables au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO FAVORABLE



Hausse de l'Indice à l'échéance par rapport à son niveau initial

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Emetteur. À la fin de l'année 5, l'indice clôture en hausse de 26,3 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur reçoit alors 100 % du capital investi + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 40 %, soit 126,3 % du capital investi.

Le TRAAB de l'investissement est de + 4,46 %, équivalent au TRAAB pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN se situera entre + 3,41 % et + 3,91 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuels de versement applicables au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

⁽¹⁾ Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur ou du garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant son échéance (rachat total ou partiel du Contrat, transfert du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50® en euros - dividendes non réinvestis), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Octobre 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

Illustration du mécanisme de remboursement

Conservateur DOP Octobre 2032

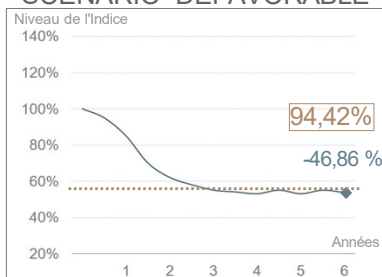
Les gains conditionnels et éventuelles performances mentionnés ci-après sont tous exprimés hors frais, commissions et hors fiscalité et prélèvements sociaux liés au Contrat. Le détail des dates évoquées ci-après figure en page 7 de la présente brochure.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios présentés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-après sont communiqués avant frais du Contrat et avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de la période de commercialisation, soit le 1^{er} juillet 2026, et jusqu'à la Date de Remboursement Final, le 8 novembre 2032. Dans le cas du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur, le TRAAB est calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 1^{er} juillet 2026, et jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur. Il est déterminé avant déduction des frais du Contrat (exposés dans les conditions générales, notes ou notices d'information du Contrat) et fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du Titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

La performance absolue de l'Indice correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

— Évolution de l'Euro Stoxx 50® Seuil de perte en capital à l'échéance ♦ Performance finale de l'Euro Stoxx 50® X % Valeur de remboursement du support

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

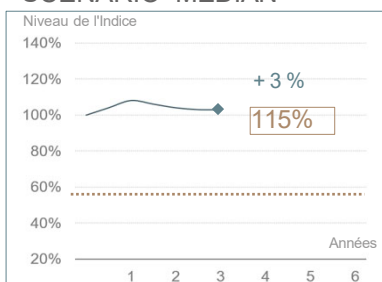


Baisse de l'Indice de plus de 45 % à l'échéance par rapport à son niveau initial (en dessous du seuil de perte en capital)

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Emetteur. À la fin de l'année 6, l'Indice clôture en baisse de plus de 45 % de son niveau initial (- 46,86 %) soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : l'Investisseur reçoit à l'échéance 100 % du capital investi + 300 % de la performance de l'Indice au-delà de - 45 % (-5,58 %), soit 94,42 % du capital investi ⁽¹⁾. L'Investisseur subit dans ce cas une Perte en capital qui peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.

Le TRAAB de l'investissement est de - 0,9 %, contre un TRAAB de - 9,46 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre - 1,84 % et - 1,37 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuels de versement applicables au Contrat avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO MÉDIAN

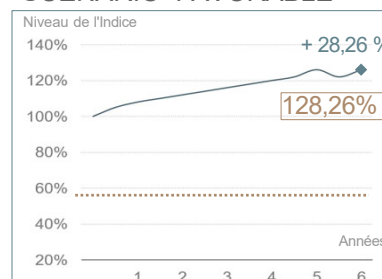


Remboursement anticipé à la discrétion de l'Emetteur au terme de la troisième année

À l'issue de la 3^{ème} année, l'Indice clôture en hausse de 3 % et le produit est remboursé par anticipation, à la discrétion de l'émetteur : l'Investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé 100 % du capital investi, majoré d'un gain de 5 % par année écoulée, soit 115 % du capital investi ⁽¹⁾.

Le TRAAB de l'investissement est de + 4,26 %, contre un TRAAB de + 0,89 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN se situera entre + 3,18 % et + 3,68 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuels de versement applicables au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO FAVORABLE



Hausse de l'Indice à l'échéance par rapport à son niveau initial

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Emetteur. À la fin de l'année 6, l'indice clôture en hausse de 28,26% par rapport à son niveau initial. L'investisseur reçoit alors 100 % du capital investi + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 45 %, soit 128,26 % du capital investi.

Le TRAAB de l'investissement est de + 3,99 %, équivalent au TRAAB pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN se situera entre + 2,96 % et + 3,46 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuels de versement applicables au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

⁽¹⁾ Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur ou du garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant son échéance (rachat total ou partiel du Contrat, transfert du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50® en euros - dividendes non réinvestis), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Octobre 2032, la valeur nominale est de 1 000 €.

Illustration du mécanisme de remboursement

Conservateur DOP Octobre 2033

Les gains conditionnels et éventuelles performances mentionnés ci-après sont tous exprimés hors frais, commissions et hors fiscalité et prélèvements sociaux liés au Contrat. Le détail des dates évoquées ci-après figure en page 7 de la présente brochure.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios présentés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-après sont communiqués avant frais du Contrat et avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de la période de commercialisation, soit le 1^{er} juillet 2026, et jusqu'à la Date de Remboursement Final, le 7 novembre 2033. Dans le cas du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur, le TRAAB est calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 1^{er} juillet 2026, et jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur. Il est déterminé avant déduction des frais du Contrat (exposés dans les conditions générales, notes ou notices d'information du Contrat) et fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAAB) de l'unité de compte avant l'échéance du Titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

La performance absolue de l'Indice correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

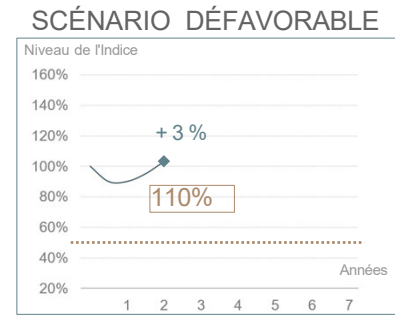
— Évolution de l'Euro Stoxx 50®

..... Seuil de perte en capital à l'échéance

◆ Performance finale de l'Euro Stoxx 50®

X %

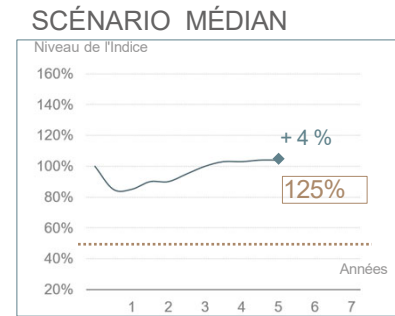
Valeur de remboursement du support



Remboursement anticipé à la discrétion de l'Emetteur au terme de la deuxième année

À l'issue de la 2^{ème} année, l'Indice clôture en hausse de 3 % et le produit est remboursé par anticipation, à la discrétion de l'émetteur : l'Investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé 100 % du capital investi, majoré d'un gain de 5 % par année écoulée, soit 110 % du capital investi⁽¹⁾.

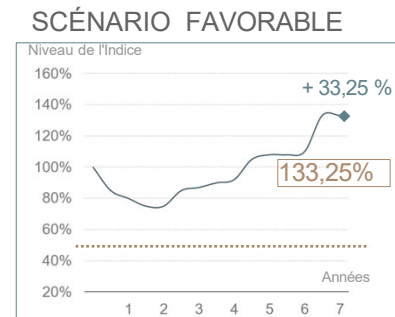
Le TRAAB de l'investissement est de + 4,14 %, contre un TRAAB de + 1,26 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN se situera entre + 3,03 % et + 3,52 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuels de versement applicables au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.



Remboursement anticipé à la discrétion de l'Emetteur au terme de la cinquième année

À l'issue de la 5^{ème} année, l'Indice clôture en hausse de 4 % et le produit est remboursé par anticipation, à la discrétion de l'émetteur : l'Investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé 100 % du capital investi, majoré d'un gain de 5 % par année écoulée, soit 125 % du capital investi⁽¹⁾.

Le TRAAB de l'investissement est de + 4,26 %, contre un TRAAB de + 0,73 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN se situera entre + 3,21 % et + 3,71 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuels de versement applicables au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.



Hausse de l'Indice à l'échéance par rapport à son niveau initial

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Emetteur. À la fin de l'année 7, l'indice clôture en hausse de + 33,25 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur reçoit alors 100 % du capital investi + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 50 %, soit 133,25 % du capital investi.

Le TRAAB de l'investissement est de + 3,98 %, équivalent au TRAAB pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN se situera entre + 2,95 % et + 3,45 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuels de versement applicables au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

⁽¹⁾ Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur ou du garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant son échéance (rachat total ou partiel du Contrat, transfert du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Emetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50® en euros - dividendes non réinvestis), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Octobre 2033, la valeur nominale est de 1 000 €.

Principales caractéristiques des supports

	Conservateur DOP Octobre 2031	Conservateur DOP Octobre 2032	Conservateur DOP Octobre 2033
Code ISIN	FR0014019535	FR0014019543	FR0014019527
Durée d'investissement conseillée :	5 ans	6 ans	7 ans
Éligibilité	Supports en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite supplémentaire (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement, à condition que l'échéance du support soit antérieure au terme éventuel du contrat) commercialisé par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur. Les supports ne peuvent pas être proposés aux États-Unis, ni aux ressortissants des États-Unis, ni, plus généralement, en dehors de la France.		
Format	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance en cas de baisse de l'Indice de plus de : 40 % par rapport à son niveau initial. 45 % par rapport à son niveau initial. 50 % par rapport à son niveau initial.		
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. Notations de crédit au 9 juin 2026 : A+ (S&P), A1 (Moody's), AA- (Fitch).		
Garant de la formule	BNP Paribas. Notations de crédit au 9 juin 2026 : A+ (S&P), A1 (Moody's), AA- (Fitch).		
Taille d'émission	60 000 000 euros		
Offre au public	Ne donnant pas lieu à l'établissement de prospectus.		
Devise	Euro		
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale au 1 ^{er} juillet 2026.		
Valeur nominale	1 000 Euros pour une part		
Indice sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50®, en euros - dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur que dans le cas où les dividendes sont réinvestis. L'Indice Euro STOXX 50® est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.stoxx.com). (Bloomberg : SX5E Index).		
Date d'émission	1 ^{er} juillet 2026		
Période de commercialisation	1 ^{er} juillet au 15 octobre 2026 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).		
Date de Constatation Initiale	19 octobre 2026		
Date de Constatation Finale	20 octobre 2031	19 octobre 2032	19 octobre 2033
Date de Remboursement Final	7 novembre 2031	8 novembre 2032	7 novembre 2033
Remboursement Anticipé	L'Émetteur a le droit de notifier au plus tard à toute « Date d'exercice de l'Option de Remboursement Anticipé » ci-dessous le rappel de tous les Titres à la Date de Remboursement Anticipé concernée. L'investisseur recevra à la Date de Remboursement Anticipé un montant égal à la valeur nominale augmentée de 5% par année écoulée.		
Dates d'Exercice de l'Option de Remboursement Anticipé	19 octobre 2027 19 octobre 2028 19 octobre 2029 21 octobre 2030	19 octobre 2027 19 octobre 2028 19 octobre 2029 21 octobre 2030 20 octobre 2031	19 octobre 2027 19 octobre 2028 19 octobre 2029 21 octobre 2030 20 octobre 2031 19 octobre 2032
Dates de Remboursement Anticipé	8 novembre 2027 6 novembre 2028 6 novembre 2029 8 novembre 2030	8 novembre 2027 6 novembre 2028 6 novembre 2029 8 novembre 2030 7 novembre 2031	8 novembre 2027 6 novembre 2028 6 novembre 2029 8 novembre 2030 7 novembre 2031 8 novembre 2032

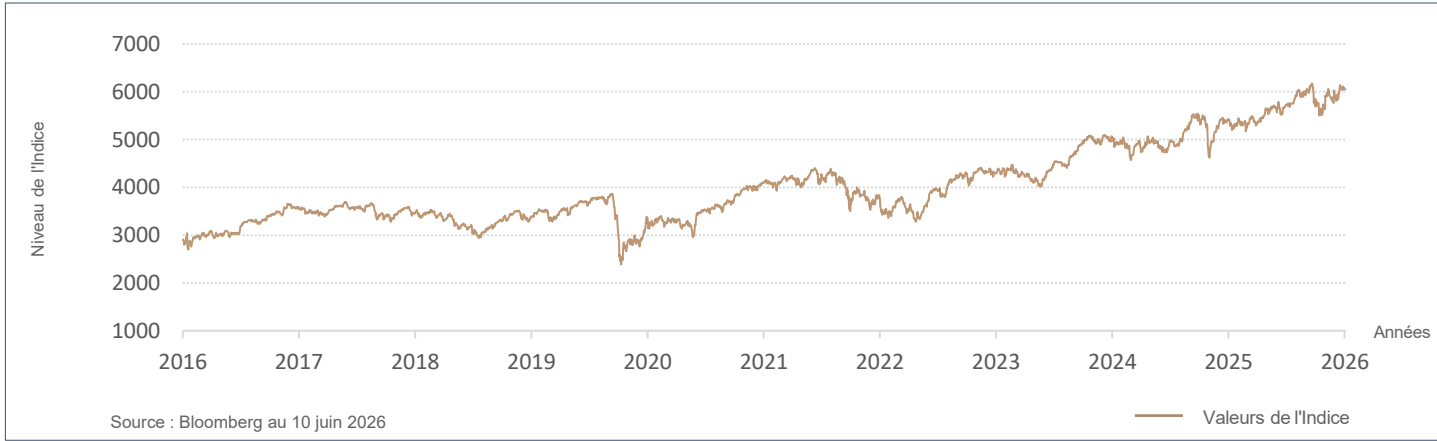
Principales caractéristiques des supports

(suite)

	Conservateur DOP Octobre 2031	Conservateur DOP Octobre 2032	Conservateur DOP Octobre 2033
Commission de distribution	Dans le cadre de l’offre et de la vente des titres, l’Émetteur ou l’Agent Placeur paiera des commissions de distribution. Le total des commissions dues au distributeur est inclus dans le prix d’achat et est connu à la fin de la période de commercialisation. Ce total sera impérativement inférieur à 1,90 % par an sur la base de la durée maximale des titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l’émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Dans le cas où la commission est payée en une seule fois à l’émission des titres de créance, celle-ci sera alors acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de créance par les Investisseurs. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.		
Frais applicables sur versement et en cours de Contrat	Frais du Contrat tels qu’exposés dans les notes/notices d’information et conditions générales, leurs avenants et annexes éventuels.		
Frais de sortie	Selon l’avenant aux conditions générales des contrats, des frais de sortie anticipée de 5 % maximum peuvent s’appliquer.		
Agent de calcul	BNP Paribas Financial Markets S.N.C., ce qui peut être source de conflit d’intérêts.		
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (Marché Réglementé).		
Règlement/Livraison	Livraison contre paiement. BNP Paribas Arbitrage SNC réglera sur le Clearstream 81851. Le règlement se fera en nominal.		
Valorisation	Quotidienne		
Périodicité et publication de la valorisation	Les valorisations indicatives des Titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters, Telekurs et Bloomberg.		
Valorisateur Indépendant	BNP Paribas désignera à ses frais un valorisateur indépendant (REFINITIV) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à BNP Paribas quelles qu’en soient les circonstances. BNP Paribas décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle a minima.		
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché et sous réserve des lois et réglementations applicables, et des règles internes de BNP Paribas, BNP Paribas usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec un écart bid/ask de 1%. Toutefois, BNP Paribas n’a pas d’obligation légale de le faire.		

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® ENTRE LE 10 JUIN 2016 ET LE 10 JUIN 2026



Les actions composant l’Indice sont réparties sur divers secteurs économiques et notamment : Services financiers (24 %), Industrie (21 %), Technologies (19 %), Biens de consommation (15 %), Energie (5 %).

L’exactitude, l’exhaustivité ou la pertinence de l’information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que cette dernière ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Informations importantes

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire.

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans l'un ou plusieurs de ces Titres de créance, les Investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur chaque Titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base, ses suppléments et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Chaque Titre de créance présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie. La valeur de remboursement du Titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à l'intégralité du capital investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre de créance, voire même rendre le Titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du Titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : Le Titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les Investisseurs prennent un risque de crédit final sur BNP Paribas Issuance B.V. en tant qu'Émetteur du Titre de créance, et sur BNP Paribas en tant que Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : Afin de prendre en compte les conséquences sur le Titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou) instrument(s) sous-jacent(s) du Titre de créance, la documentation relative au Titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le Titre de créance.

Risque de contrepartie : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant de la formule, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs Titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs Titres de créance.

Risque de conflit d'intérêt : L'Agent de Détermination, une société affiliée de l'Émetteur, calculera le montant à reverser à l'investisseur à maturité. BNP Paribas et ses sociétés affiliées peuvent être amenés à négocier le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités régulières de courtage ainsi qu'à exercer des activités de couverture en lien avec les Titres. Il ne peut être exclu que ces activités affectent la détermination par l'Agent de Détermination des ajustements à apporter aux Titres. Ces activités de négociation peuvent potentiellement affecter le prix du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des investisseurs sur le Titre.

DISPONIBILITÉ DE LA DOCUMENTATION

Les conditions générales d'émission seront détaillées dans les Conditions Définitives qui viennent compléter le prospectus de base en date du 20 juin 2025 et ses suppléments, le cas échéant (ensemble, le Prospectus de Base). Des exemplaires des Conditions Définitives et du Prospectus de Base sont disponibles auprès de l'Émetteur et de l'Agent Placeur. Tout terme utilisé mais non spécialement défini dans les présentes conditions aura la signification que lui attribue le Prospectus de Base.

Les dernières versions des Documents d'Informations Clés (DIC) relatifs à ces Titres de créance peuvent être consultées et téléchargées sur le site :

<https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/liste-des-fonds/conservateur-double-opportunite-octobre-2031/>

<https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/liste-des-fonds/conservateur-double-opportunite-octobre-2032/>

<https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/liste-des-fonds/conservateur-double-opportunite-octobre-2033/>

Les Dates d'Exercice de l'Option de Remboursement Anticipé ainsi que les Dates de Paiement de Remboursement Anticipé mentionnées dans la brochure correspondent respectivement aux Dates d'exercice de l'option d'achat et Dates de paiement de l'option d'achat qui figurent dans les DIC.

AUTRES INFORMATIONS

Conservateur DOP Octobre 2031, Conservateur DOP Octobre 2032 et Conservateur DOP Octobre 2033 (ci-après les « Titres de créance ») présentent un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie. Les Titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit français). Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus.

Ce document non contractuel à caractère publicitaire résume les principales caractéristiques des Titres de créance et ne constitue pas un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable.

Il appartient donc aux Investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et les Documents d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces Titres de créance.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas de la performance du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite supplémentaire choisi, et notamment de l'impact que les frais liés au Contrat peuvent avoir sur la performance du Contrat pour l'Investisseur.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant, en particulier, de l'évolution des marchés financiers.